



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Liste des Présents / absents

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MILLET Jacqueline

DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR	DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR	
HUGONNET FRANCK	BAREZIA			1		CHAMOUTON CLAUDE	HAUTECOUR		1			
PENSOTTI JEAN		S		1		SARRAND FRANCOISE		S			1	
BAILLY THIERRY	BLYE		1			LAGARDE JEAN-NOEL	LARGILLAY			1		
GUILLEMIN Xavier		S		1		LAGARDE MARIE-PIERRE		S			1	
BAILLY HERVE	BOISSIA		1			MARESCHAL L-PIERRE	MARIGNY		1			
GAILLARD MICHEL		S		1		HUMBERT HENRI		S			1	
REVOL HERVE	BONLIEU		1			HEIMLICH ALINE	MENETRUX		1			
GRILLET DOMINIQUE			1			CERRUTI BRUNO		S			1	
MOREL Alain	CHARCIER		1			BERREZ SERGE	MESNOIS		1			
SERRETTE PAUL		S		1		CABUT DANIELLE		S			1	
GIRARDOT BERNARD	CHAREZIER		1			JOURDANT MICHEL	PATORNAY		1			
BELLAT STEPHANE		S		1		REGAZZONI HERVE		S			1	
BAUD PASCAL	CHATILLON			1		DEPARIS CHRISTELLE	PONT DE P		1			
LACOMBE JANINE			S		1	LACOMBE MARIE				1		
NEVEUX M-PIERRE	CHEVROTAINE		1			MAGREAU LAURENT				1		1
CATILAZ CHRISTOPHE			S		1	BUISSON DANIEL				1		
PANSERI ALAIN	CLAIRVAUX		1			VUITTENEZ PATRICK	SAFFLOZ			1		
CLOSCAVET M-CLAIRE				1	1	VERJUS FREDERIC		S			1	
LINK PHILIPPE					1	MILLET ALAIN	SAUGEOT			1		
RENAUX M-LOUISE				1		SIEWORECK DAN				1		
BARIOD DENIS					1	ETIENNEY FRANÇOIS	S			1		
VIDEIRA Christelle					1	BARIOD MAURICE	ST MAURICE			1		
DAUDEY Yves				1		MILLET JACQUELINE		S			1	
DESCOTES Laurence					1	DUMONT-GIRARD PHIL	SOUCIA			1		
DETHE Xavier				1		CHAMOUTON PHILIPPE		S			1	
MOREL-BAILLY Hélène		COGNA			1		GUYENET SANDRINE	THOIRIA			1	
MAILLARD J-CLAUDE				1		SASSARD REMI	S				1	
COURBET CLAUDE	DENEZIERES			1		PRELY FABRICE	UXELLES			1		
BANDERIER LAURENT				1		BANDERIER BRUNO		S			1	
RAMBOZ JACQUES	DOUCIER			1		DUFOUR CHRISTIANE	VERTAMBOZ			1		
ROUX NATHALIE				1		BANDERIER Sébastien		S			1	
ZEITLER ISABELLE	LA FRASNEE			1								
PERRON SYLVIANE					1							
LENFANT DOMINIQUE	LE FRASNOIS			1								
VALLET MARTIAL					1							
FELIX MARIE-PAULE		S		1								





Communauté de Communes
du Pays des Lacs

CONSEIL de COMMUNAUTE

JEUDI 13 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 Novembre 2018 à l'unanimité des membres présents.

20h10 : Monsieur Maillard ouvre la séance en saluant l'assemblée et en rappelant les erreurs dans l'article de presse « *Le Pays des Lacs, vers une fusion avec 4 Communautés de Communes* », qui ont provoqué de nombreuses incompréhensions de la part des institutions et des Communautés de Communes voisines. Un rectificatif a été publié.

Mr Maillard demande à rajouter un point l'ordre du jour, concernant le recrutement d'un Bureau d'Etudes pour le projet de fusion.

20h14 : arrivée de Madame Sandrine GUYENET.

ADMINISTRATION

Lecture de la convention A.M.I. Bourg centre établie entre la Région Bourgogne Franche Comté, la commune de Clairvaux les Lacs et la Communauté de Communes du Pays des Lacs : contrat de revitalisation qui définit les conditions de soutien de la Région pour la mise en place de la stratégie de revitalisation du centre bourg. Par cette convention, la Communauté de Communes s'engage à soutenir la démarche de la commune de Clairvaux, travailler en proximité étroite avec la commune, participer aux comités de suivi et de programmation et à toutes autres instances.

Voté à l'unanimité. (Délibération n° 181210)

Demande de subvention des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation d'un concours de pointage dans le cadre de la Fête de l'Élevage - Une subvention de 500.00 € est accordée pour cette manifestation qui se déroulera sur la commune de MARIGNY le samedi 05 janvier.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181205)

Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour le projet de fusion : les services de l'Etat exigent la réalisation d'une étude préalable qui portera sur le périmètre des 4 intercommunalités. Cette étude sera portée financièrement par la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et sera subventionnée à hauteur de 50 % par l'Etat (DETR). Le reste à charge sera réparti entre les 4 Communautés de Communes. La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet s'étant proposée afin d'être la collectivité porteuse de l'étude, une convention de partenariat entre les 4 Communautés de communes est nécessaire.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181206)

FINANCES

Décision modificative n° 3 – Budget Général et **Décision modificative n° 4** – Budget Uxelles
Ces décisions modificatives permettent d'affiner et de transférer de compte à compte

Provisions pour dettes Odésia : dans le cadre de la mise en sauvegarde de l'Association Odésia Vacances Jura, il est nécessaire de provisionner une partie des dettes qu'Odésia a envers la Communauté de Communes. La délibération proposée au vote permet de réajuster la provision. Cette dernière s'élève à 34 257.22 € pour le budget Uxelles et 13 814.17 € pour le budget général. Des élus souhaitent que la Communauté de Communes reste très vigilante quant au solde des impayés.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181202)

Provisions pour grosses réparations – Vallée du hérisson. Au vu des risques liés à la gestion du site des Cascades, vu l'importance des équipements présents sur le site et vu, notamment, les travaux consécutifs au glissement de terrain de Décembre 2017, engendrant une dépense conséquente (55 874 €), il est proposé de constituer une provision annuelle pour grosses réparations, d'un montant 10 00.00 €. Cette somme se cumulera d'années en années.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181203)

TOURISME

Dans le cadre de **l'OGS Vallée du Hérisson / Plateau des 7 lacs**, il est nécessaire de définir une gouvernance. Les services de la Préfecture ne validant pas la création d'un syndicat mixte, il est proposé la mise en place d'un régime d'Entente entre les 3 Communes de Communes (pays des Lacs, Grandvallièrre et Champagnole Nozeroy Jura), pour une durée de 5 ans. Cette entente aura pour objet la mise en œuvre de toutes les actions (études, aménagements, ...) ayant pour but la labellisation Grande Site de France du site. Les collectivités partenaires sont représentées par 3 élus

4 candidats se présentent (Mme HEIMLICH, Mrs REVOL, MARESCHAL, MAILLARD) ; après vote, Mrs REVOL, MARESCHAL et MAILLARD sont élus pour siéger au sein de l'entente.

Voté à la majorité (Délibération n° 181209)

ECONOMIE

Vente de la Ferme de VERTAMBOZ ; il est proposé aux élus de revoir le prix de vente de la ferme et des terrains attenants comme suit :

Vente de la totalité : 190 000.00 € (au lieu de 220 000.00 €)

Vente du bâtiment sans le terrain constructible : 145 000.00 €

Vente du terrain constructible seul : 45 000.00 €

Des contacts sont en cours : voir si les projets sont compatibles avec le terrain constructible (distance à respecter en cas d'installation classée)

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181208).

ORDURES MENAGERES - DECHETS

Afin de sensibiliser les enfants de notre territoire au tri des déchets, la Communauté de Communes propose de prendre en charge 50 % du coût de transport des élèves jusqu'au Centre de Tri (CDTOM).

Il est donc proposé une subvention de 77.50 € au SIVOS de la Vassière et 130.00 € au SIVOS des Lacs pour le transport de 3 classes au CDTOM.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 181204)

DIVERS

Zonage assainissement

Il est rappelé que le Zonage est obligatoire et est opposable aux tiers. La commune de Charézier est porteuse du marché groupé et le personnel de la Communauté de Communes suit ce dossier. Les BE retenus sont ABCD et Pierrick BOISSON. Le Vice-Président en charge du dossier sensibilise les communes au fait qu'elles devront rembourser la commune de Charézier pour la quote part leur revenant ; il serait souhaitable qu'elles le fassent dès réception de l'appel de fonds.

Mr le Vice Président rappelle également que les communes de Clairvaux, Cognac, Hautecour, Le Frasnais, Pont de Poitte et Patornay ont déjà un zonage approuvé, mais pas d'enquête publique lancée. Il est également rappelé et confirmé à Pont de Poitte que cette commune, n'adhérant pas au marché groupé, n'aura rien à payer à la commune de Charézier.

GEMAPI : à ce jour, 10 EPCI ont transféré la totalité de la compétence au syndicat Gemapien : Haut Bugey, Arcade, La Grandvallièrre, Jurasud, Station des Rousses, Région d'Orgelet, Pays des Lacs, Montagnes du Haut Doubs, Petite Montagne et Haut Jura Saint Claude. Reste à ce jour Champagnole Nozeroy dont le Président a convenu de faire une proposition de délégation partielle pour la coordination des actions sur le bassin versant et sur les travaux d'entretien

des cours d'eau. S'il tient parole, un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) pourra voir le jour et donnera accès aux subventions de l'Agence de l'Eau.

Le syndicat GEMAPIEN est à la recherche de locaux sur notre secteur afin d'héberger 7 personnes.

Les actions envisagées sur le territoire de la CCPL :

Restauration du Grand Lac de Clairvaux,

Etude pour la restauration du Drouvenant amont,

Etude sur le Hérisson et zone du Lac de Bonlieu,

Acquisition de données complémentaires sur la qualité des cours d'eau

Contrat de Rivière Ain Amont (porté par le Département) : Etudes sur le reméandrement de l'Ain à Patornay, Mesnois, ainsi qu'à Saugeot pour la Sirène.

Prise de Compétence Eau. Il appartient aux communes de se positionner avant le 1^{er} Juillet 2019 pour une prise de compétence en 2020. Sinon, ce sera en 2026.

Il est rappelé aux communes d'attendre le résultat de l'étude menée par la Communauté de Communes (et validée en Conseil de Communauté) avant de se prononcer sur cette prise de compétence.

Pour terminer son propos, Mr Monnier, Vice-Président en charge des dossiers Assainissement, Environnement souhaite faire un aparté sur le fonctionnement de notre collectivité qui subit les décisions de l'Etat, le mécontentement général. Les élus sont troublés, se laissent emporter ? Mr Monnier demande aux élus de faire leurs interventions, leurs remarques en toute simplicité, dans des termes respectueux et sans colère envers les élus, mais également envers le personnel qui ne méritent pas les remarques parfois virulentes, à la limite de la correction, dont ils ont été la cible à plusieurs reprises.

« Cela fait 30 ans que cette Communauté de Communes fonctionne : nous sommes des responsables élus pour représenter nos communes et leurs habitants. Faisons preuve d'écoute, de compréhension, de respect, ainsi nous prendrons les bonnes décisions »

Halte Répît Région d'Orgelet : les élus sont informés que le CIAS a été sollicité afin de prendre part au financement de cette structure, en fonction du nombre de personnes accueillies. Des informations complémentaires étant nécessaires, le CIAS se prononcera ultérieurement, mais cette proposition reçoit un accueil favorable.

Statuts / Intérêt communautaire : une remarque, concernant la prise en charge du SIG pour toutes les communes : le SIG semble être intégré dans l'offre de base des communes. A revoir

Clôture de séance à 23 heures